

L'EMPLOI DES NASSES DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je demande la permission de poser une question au premier ministre. Afin que cette question soit intelligible, je dois exposer brièvement les faits. Cela ne me prendra pas plus de deux minutes et cela hâtera l'expédition des affaires de la Chambre, car autrement je me verrais obligé de proposer l'ajournement pour discuter la question.

Dans la Colombie-Anglaise, une commission vient de terminer ses travaux sur l'à-propos de permettre l'emploi des nasses à poissons dans les eaux septentrionales de la Colombie-Anglaise. Tous les pêcheurs, ou plus exactement 99 p. 100 des pêcheurs de la Colombie-Anglaise s'opposent énergiquement à l'emploi des nasses et à la commission elle-même. Je puis dire également que 90 p. 100 de la population des territoires avoisinants, c'est-à-dire de la région de Prince-Rupert, s'opposent également aux deux propositions. J'ai dit que l'on s'oppose à la commission. Cela est pour deux raisons. Tout d'abord, ils sont d'avis qu'elle était inutile, puisque le problème a déjà été résolu et, en second lieu, ils s'opposent à une commission composée d'un seul homme. Bien que cet homme soit d'une réputation et d'une intégrité inattaquables, ils craignent que les vues personnelles de cet unique commissaire ne se reflètent dans le rapport qu'il présentera sur un sujet d'une telle importance. J'arrive à la question, ou plutôt à la requête que je veux adresser au premier ministre. Pour être bien clair, je l'ai couchée par écrit, comme suit: avant d'autoriser de nouveau l'emploi des nasses de pêche, soumettra-t-il la question à la Chambre, sous forme de résolution ou autrement, afin qu'on puisse la discuter à fond?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A cela, je ne puis que répondre que je ne suis qu'un seul membre du cabinet et que je voudrais consulter mes collègues, avant de donner le renseignement demandé.

DEPOT DE DOCUMENTS RELATIFS AU TRAITE POUR LA REGLEMENTATION DU COMMERCE DES BOISSONS.

A l'appel de l'ordre du jour:

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Je prie le premier ministre de me dire quand il déposera sur le bureau la correspondance relative au traité conclu en 1924 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. J'ai lu dans les journaux de prétendus extraits de ces documents et j'ai pensé qu'on les avait

[Le très hon. Mackenzie King.]

peut-être déjà publiés officiellement et qu'on pouvait, en conséquence, en prendre connaissance.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami était peut-être absent, hier, quand j'ai parlé de cette question. J'ai alors déposé la correspondance échangée entre la Grande-Bretagne et le Canada au sujet de ce pacte et j'ai dit que le gouvernement anglais nous avait prévenus qu'il considérait comme confidentielle la plus grande partie de la correspondance échangée entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Quand nous avons reçu cette note, nous avons signalé au gouvernement anglais le fait même qu'a mentionné mon honorable ami, c'est-à-dire, que les journaux ont publié des documents qui semblaient indiquer qu'une grande partie de ces communications, loin d'être tenues secrètes, avaient déjà été publiées. Nous espérons donc que le gouvernement anglais pourra se rendre au désir de mon honorable ami, en nous permettant de déposer sur le bureau cette autre partie du dossier. Mais il est seul juge en cette matière.

M. CAHAN: Dans les communications échangées par l'hon. M. Massey et le secrétaire d'Etat de la république américaine, on cite certains extraits de la correspondance antérieure. Pourrions-nous obtenir les lettres qui renferment ces citations?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): C'est avec plaisir que je ferai ajouter à la dépêche déjà envoyée la déclaration que vient de faire mon honorable ami.

EXPLICATION DE M. CANTLEY SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour:

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Il y a quelque temps, j'ai posé la question suivante au ministre du Revenu national:

Quelles sommes a-t-on remises à titre de drawbacks de 99 p. 100 des droits sur la houille importée, dont se servent les fabricants de fer et d'acier ou d'autres industriels, dans chaque province du Canada, durant chaque année depuis que ces drawbacks sont en vigueur?

On m'a répondu qu'il n'était pas tenu un compte distinct des drawbacks versés dans chaque province, mais on m'a indiqué le total des remboursements effectués au cours de chaque année, de 1908 à 1928. Cela ne répondait pas à ma question. J'en ai alors posé une autre, en ces termes:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies qui, durant l'année 1928, ont bénéficié de la remise de 99 p. 100 des droits sur la houille étrangère importée dont se servent les fabri-